

POLE QUALITE DU CADRE DE VIE
Direction Etude et Travaux Espaces Publics
 Service Etudes et Travaux
 Affaire suivie par Mme Line BINET

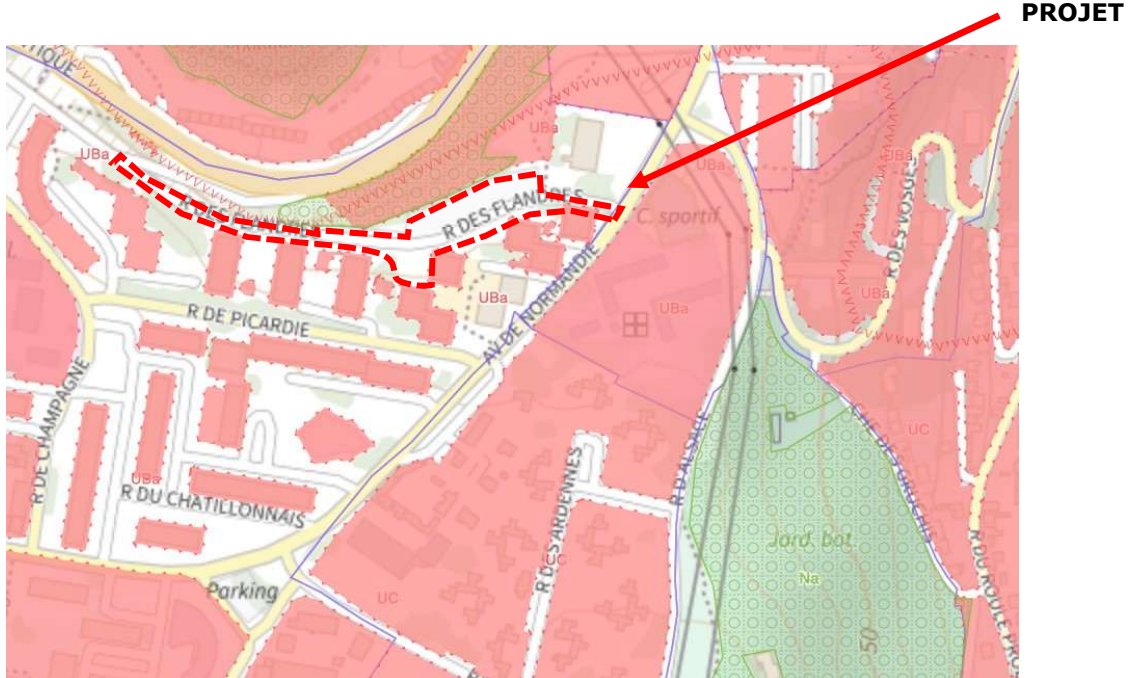
Mis à jour Le mardi 15 septembre 2026

PERMIS AMENAGER - NOTICE EXPLICATIVE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin prévoit d'entreprendre des Travaux de réaménagement de la voirie de la rue des FLANDRES dans le quartier résidentiel des provinces sur la commune déléguée de CHERBOURG OCTEVILLE.

La parcelle où se situera le projet est cadastrée AI et AK-383, et se trouve en Zone UBa du PLU, (cf. *Extrait du PLU ci-dessous*).

Extrait du PLU : Zonage UBa



Un diagnostic d'auscultation des chaussées (CEREMA) a été réalisé sur l'ensemble du territoire. La rue fait l'objet d'une évaluation classée au stade de dégradation avancée. Cette dégradation va être encore accentuée suite à l'intervention du Cycle de l'Eau de l'Agglomération pour le renouvellement des réseaux d'Eau Potable, d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales.

Pour toutes ces raisons une rénovation entière de la rue des Flandres est envisagée en parallèle des travaux de rénovation du parking.

La Direction Etudes et Travaux Espaces Publics (DETEP) propose donc la rénovation de la chaussée et du parking existant dont voici les principaux éléments : (voir extrait de plan ci-dessous)

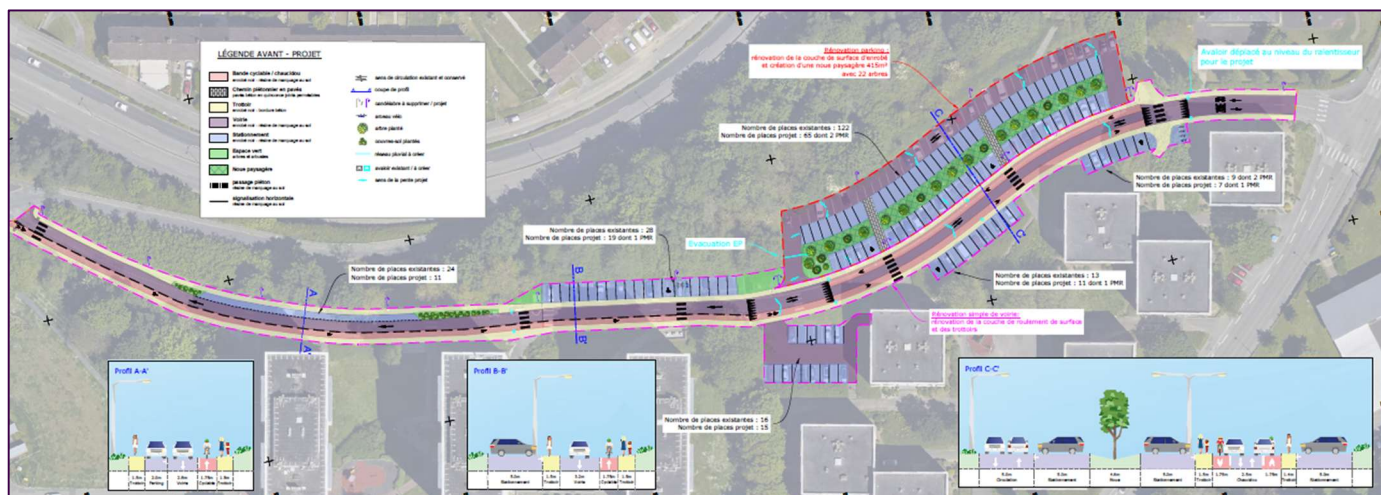
Sur la chaussée : (se référer aux vues avant / après travaux)

- Une première partie de la chaussée de circulation sera aménagée en « chaudiou » permettant une cohabitation des modes de transports doux et automobiles, ce qui permet de créer une connexion aux itinéraires cyclables existants et de conserver le double sens de circulation sur cette zone.
- Une deuxième partie restera en sens unique, par contre une bande cyclable à contre-sens sera aménagée, permettant de réduire le champ de vision de l'automobiliste et ainsi faire respecter la limitation de vitesse à 30km/h.
- Deux plateaux surélevés sont prévus sur la première moitié de la rue afin de sécuriser le trafic et de faire respecter la limitation à 30 km/h.

Sur le parking : (se référer aux vues avant / après travaux)

- De gérer les eaux de pluie en infiltration directe via une noue centrale plantée et des traversées piétonnes perméables, une surverse sera prévue dans l'espace vert à proximité.
- 22 arbres seront plantés sur le parking, dont 18 arbres dans la noue permettant de créer à leur maturité un ombrage sur 850 m² et une canopée à maturité de 1181 m².

Extrait du plan Avant-projet (se référer à l'annexe) :



Ce projet est soumis à diverses contraintes réglementaires qui influencent le projet d'aménagement :

- La Loi LOM :
 - Proposition de créer des bandes cyclables et d'insérer deux plateaux surélevés.
- La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - Il est prévu de :
 - Sur la chaussée : mettre aux normes PMR les trottoirs et stationnements non-conformes et ajouter une place de stationnement PMR
 - Sur le parking : créer 2 places PMR sur les 65 places de stationnements projetées.
- La Loi APER :

Il est prévu sur le parking :

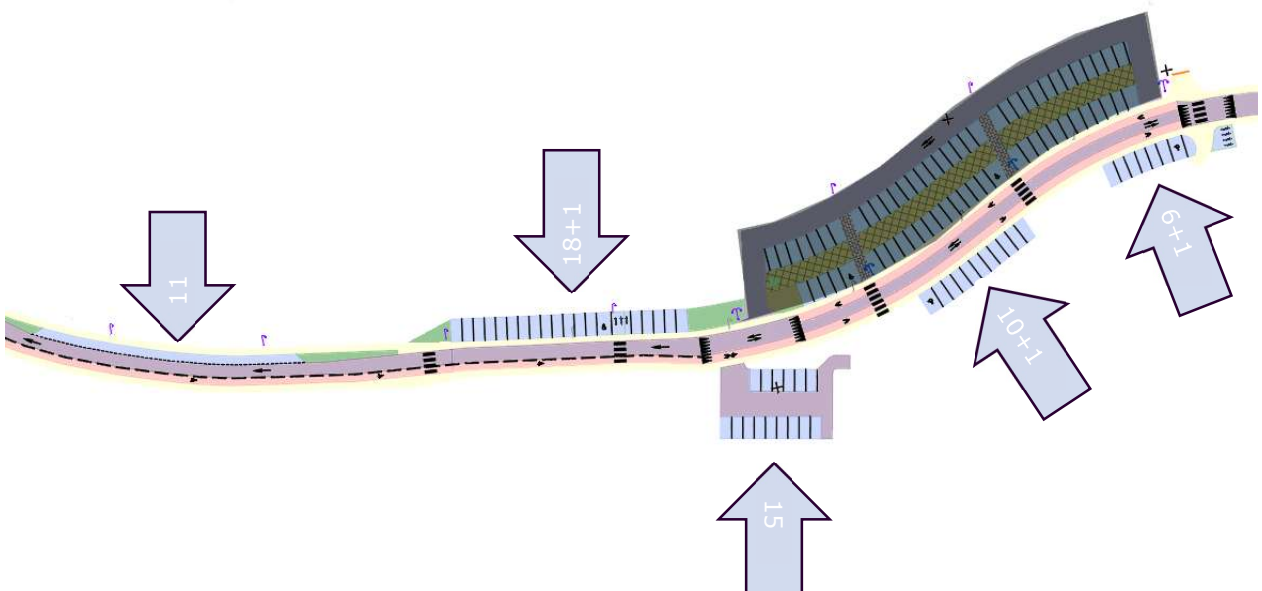
 - D'implanter un dispositif d'ombrage végétal par la plantation de 22 arbres et une gestion des eaux pluviales à infiltration directe via la noue centrale (se référer aux annexes « liste des végétaux » et notice hydraulique).
 - D'étendre le réseau éclairage public par la pose de deux mâts supplémentaires afin de sécuriser ce site.
 - En termes de travaux, il est prévu une rénovation simple par la réfection de la couche de roulement, la création de la noue infiltrante et la création de traversées piétonnes perméables.

Il est prévu sur la chaussée, la réfection de la couche de roulement et la mise aux normes des trottoirs et stationnements.

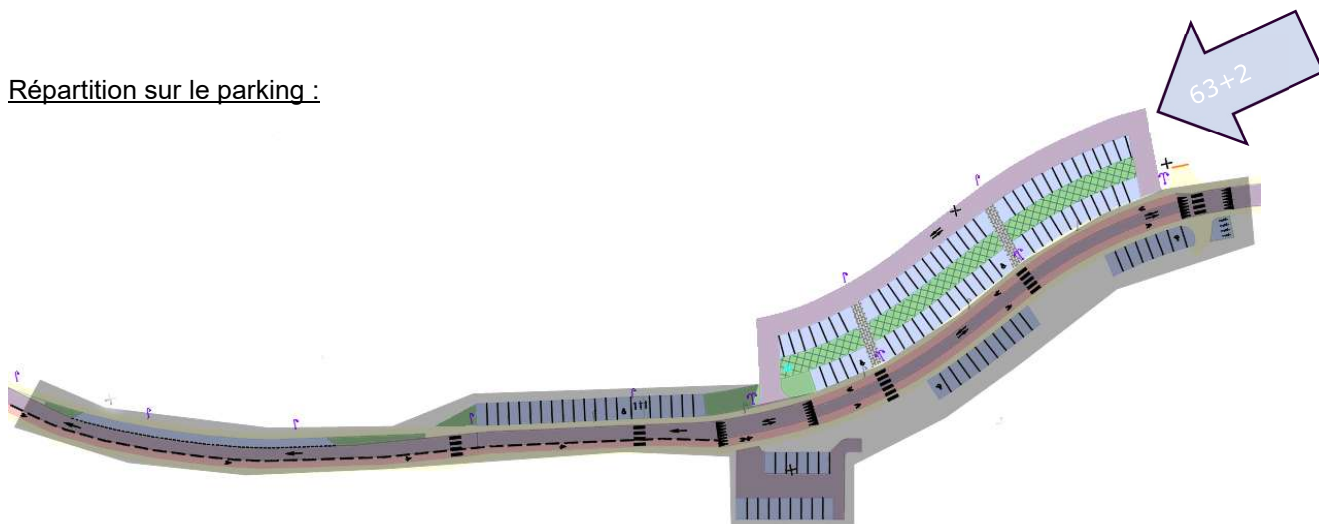
Ces contraintes réglementaires modifient l'offre de stationnement global :

- Actuellement nous disposons de 212 stationnements dont 2 stationnements PMR.
- Le projet en propose 128 dont 5 stationnements PMR, ainsi que des stationnements cycles, voir la répartition ci-dessous :

Répartition sur la chaussée :



Répartition sur le parking :



En termes de surface le parking final s'étend sur une surface de 2045 m², comprenant :

- 670 m² de surface de chaussée de circulation
- 850 m² de surface de stationnements
- 415 m² de surface de Noue infiltrante
- 40 m² de surface d'espaces verts
- 70 m² de surface de traversées piétonnes perméables